

## **ÉTAT D'URGENCE, BIENVENUE AU « PAYS DES DROITS DE L'HOMME »**

7 mois. Depuis le 13 novembre 2015, cela fait 7 mois que nous vivons sous l'état d'urgence, qui comme c'était prévisible, a ouvert la voie à une répression de masse. Dès le début de son application en novembre, celui-ci s'est traduit par des perquisitions et assignations à résidence sans contrôle d'un juge (plus de 2 200 fin novembre !). Ces perquisitions visaient principalement les personnes musulmanes ou assimilées comme telles, ainsi que des militantEs écologistes, syndicalistes, politiques.

Et ce n'est pas fini. Le 10 Mai dernier le Sénat vient de voter de manière quasiment unanime la prolongation de l'état d'urgence jusqu'à fin Juillet 2016. L'Assemblée Nationale a évidemment entériner ce vote le 19 Mai, en votant la 3<sup>e</sup> prolongation de l'état d'urgence. Vous y voyez une manœuvre politique ? C'est vraiment faire preuve de mauvais esprit, car si ces mesures d'exceptions sont prolongées, ce n'est que pour assurer la sécurité du déroulement de l'Euro de foot, tout le monde l'aura compris...

Évidemment, le véritable objectif de l'état d'urgence ne trompe personne. Il ne sert qu'à générer un climat nationaliste qui conduit à la stigmatisation d'une partie de la population en voulant créer un ennemi intérieur, les populations musulmanes ou considérées comme telles.

Cette logique nationaliste divise les travailleurs et travailleuses avec ou sans emploi, en exacerbant un climat raciste. Ainsi, les migrantEs sont ainsi d'autant plus stigmatiséEs qu'ils/elles sont soupçonnéEs d'être des terroristes en puissance.

Mais c'est également un outil pour museler et réprimer le mouvement social dans son ensemble. Dès le début de son application, l'état d'urgence n'a cessé de piétiner nos libertés individuelles et collectives. Les exemples sont nombreux : lors de la COP 21, la manifestation parisienne visant à dénoncer l'hypocrisie des dirigeants participant au sommet a mené à 317 garde à vues. À Paris encore, le lendemain d'une manifestation de soutien aux migrantEs, 58 de ses participantEs étaient convoquéEs au commissariat.

Autre exemple de cette répression, l'acharnement médiatique dont ont souffert les syndicalistes d'Air France. Acharnement qui s'est renforcé à la faveur du chantage à « l'union nationale » : à l'heure où nous étions frappéEs par les attaques terroristes, la France devait être unie sous le même drapeau, et oublier les luttes contre les inégalités sociales quelles qu'elles soient. Cette «trêve sociale» alors exigée ne visait qu'à faire taire les grèves et les revendications sans bien sur mettre un terme ni aux licenciements massifs ni aux réformes anti-sociales.

En parallèle, les forces de répression, police et armée en tête, se trouvent allouées des budgets faramineux, et gonflent leur arsenal utilisable dans les manifestations et autres expressions du mouvement social. Cette massification des moyens humains et financiers est justifiée encore et toujours par la défense de la population contre le "terrorisme". Or, les exemples récents montrent bien que leur seule application est bien de réprimer violemment toute forme d'action collective, comme nous pouvons le constater en ce moment dans la mobilisation contre la loi travail, où la police ne cesse de faire la preuve de l'impunité totale que lui confère l'état



d'urgence. Tabassage en règle de lycéenNEs comme l'élève du lycée Henri-Bergson le 24 Mars. Arrestations ciblées en marge des manifestations visant prioritairement des jeunes de quartiers populaires. Pression monstre mise sur les cortèges dès le début des manifs, avec un arsenal à faire pâlir : effectifs de flics habillés en robocop démesurés, manif quadrillées tout le long du parcours par des barrières anti-émeutes, hélicoptère systématiquement de sortie pour prendre en photos les militantEs, canon à eau prêt à dégainer, etc.

Quant à la "justice", elle n'est pas en reste. Depuis le début du mouvement, les comparutions immédiates ne cessent de se succéder, dont plusieurs se sont soldées par des peines de sursis et parfois de prison ferme. A Renne le 17 une condamnation de 6 mois ferme vient d'être prononcée contre un manifestant pour jet de projectiles sur la police, soit plus que ce que le parquet demandait ! Des condamnations pour l'exemple que le gouvernement annonce d'ores et déjà multiplier.

La criminalisation des acteurs et actrices du mouvement social était déjà bien entamée ; elle a pris un tournant avec l'état d'urgence, qui légitime des peines lourdes se voulant exemplaires pour toute personne qui s'opposerait à la politique du gouvernement ou au système capitaliste. Certaines procédures de justice ont été modifiées pour permettre une surveillance généralisée des populations, en visant certaines plus que d'autres, et nous pouvons aujourd'hui voir les assignations à résidence se multiplier. Assignations à résidence qui se transforment en interdiction de manifestation préventive, comme en ont reçu des militantEs antifascistes hier ainsi qu'un journaliste couvrant les violences policières.

Jusqu'où ira-t-on encore dans les mesures liberticides ? Combien d'autres pratiques autoritaires le gouvernement fera-t-il passer comme mesure anti-terroristes ?



### **NOUS EXIGEONS :**

- **LA LEVÉE IMMÉDIATE DE L'ÉTAT D'URGENCE**
- **L'ARRÊT DE LA RÉPRESSION CONTRE LES ACTEURS ET ACTRICES DU MOUVEMENTS SOCIAL**
- **L'ARRÊT DE LA STIGMATISATION DES POPULATIONS MIGRANTES, MUSULMANES OU CONSIDÉRÉES COMME TELLES.**
- **L'AMNISTIE DES PERSONNES CONDAMNÉES LORS DES MOUVEMENTS SOCIAUX ET DE REVENDICATION**

Signataires : Alternative Libertaire Lyon, CGA Lyon, Planning Familial 69, Union Pour le Communisme



### **L'état d'urgence donne au préfet le pouvoir de :**

- interdire la circulation des personnes dans les lieux fixés par arrêté
- interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics
- ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boissons et lieux de réunion de toute nature
- interdire les réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre
- perquisitionner un domicile de jour et de nuit sans mandat d'un juge
- prendre toutes mesures pour assurer le contrôle de la presse